

The Secretary of State for External Affairs



Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Canada

MAY 21 1993

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer aux accords suivants entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française:

- (i) L'Accord sur les relations cinématographiques, signé à Ottawa le 30 mai 1983, tel que modifié par un Echange de Notes fait à Ottawa, les 8 février 1989 et 8 septembre 1992;
- (ii) L'Accord relatif à la promotion de projets de coproduction cinématographique ou audiovisuelle dans le domaine de l'animation, signé à Paris, le 10 janvier 1985, tel que modifié par un échange de Notes fait à Ottawa, le 8 septembre 1992;
- (iii) L'Accord sur les relations dans le domaine de la télévision, signé à Paris, le 11 juillet 1983, tel que modifié par un échange de Notes fait à Ottawa, les 8 février 1989 et 8 septembre 1992; et
- (iv) L'Accord relatif au développement de projets de coproduction audiovisuelle télévisée de langue française, signé à Ottawa le 14 mars 1990.

Lors de la réunion de la Commission mixte cinématographique tenue à Paris, les 17 et 18 septembre 1992, les représentants de nos deux pays ont jugé utile de modifier les dispositions de ces Accords. J'ai donc l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous proposer les modifications énoncées dans l'Annexe de cette note.